Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 037-213700628-20260615-D_2026_054-DE

DEPARTEMENT
D'INDRE ET LOIRE

ARRONDISSEMENT
DE CHINON

COMMUNE DE
CHATEAU LA VALLIERE

Nombre de conseillers
en exercice : 19
Nombre de présents : 16
Nombre de votants : 19
Convocation du 8 Juin 2026

Objet :

- MARCHES PUBLICS DE SERVICES :

CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LA PREPARATION ET LA LIVRAISON DE REPAS POUR LA CANTINE DES ECOLES MATERNELLE ET ELEMENTAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE CHÂTEAU LA VALLIERE

L'an deux mil vingt-six le 15 juin à 20h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de M. GAUTHIER Jean Claude, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. GAUTHIER Jean Claude, Mme HELIERE Sophie, M. DARONDEAU Valéry, Mme HABERT Roberte, M. DUBRAY Dominique, Mme GUERCHE Sylvie, Mme BRUN Isabelle, M. BOUZEAU Yannick, Mme JOSELON Cristina, M. MADI Zaïnal, Mme SIROP Julie, M. CHOULET Philippe, Mme LEROY Clara, M. DUMAIS Jérémy, M. MERCHIER Gérard, Mme DEPOIX Patricia.

ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :
M. BOUREL Guillaume qui a donné pouvoir à Mme HELIERE Sophie,
M. CHAPIN Bernard qui a donné pouvoir à M. MERCHIER Gérard,
Mme WECLEWICZ Catherine qui a donné pouvoir à Mme DEPOIX Patricia.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

ETAIENT ABSENTS :

M. DUBRAY Dominique a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

N° D_2026_054

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 12 juin 2026 pour analyser les offres.

5 prestataires ont fait une offre.
Il s'agit de :

N° pli	Candidat	Prix en € HT annuel Base 140 jours par an	/40 points	Valeur technique / 60 points	Total	Position
1	CONVIVIO	70 014,00 €	39.21	55	94.21	4
2	VALEURS CULINAIRES	87 255,00 €	31.46	60	91.46	5
3	RESTORIA	73 286,40 €	37.46	60	97.46	3
4	API RESTAURATION	71 402,10 €	38.45	60	98.45	2
5	JMG	68 628,00	40,00	60	100.00	1

Suite à l'examen et au rapport comparatif des offres, la commission d'appel d'offres a décidé de retenir le prestataire JMG.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 037-213700628-20260615-D_2026_054-DE

- approuve la décision de la commission d'appel d'offres et décide de retenir le prestataire JMG pour le marché de « conception, préparation et livraison de repas pour la cantine des écoles maternelle et élémentaire »,
- autorise le Maire à signer le marché et toutes pièces relatives à cette opération.

Le Secrétaire de séance,

D DUBRAY

Le Maire,

JC GAUTHIER

Pour copie conforme.
Certifié exécutoire
compte tenu de la
publication le 18/06/2026
et de la réception en
Préfecture le 18/06/2026

Le Maire,

JC GAUTHIER.